

Mémoire déposé devant la Commission de l'aménagement du territoire

Dans le cadre des consultations sur le projet de loi 122 – loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs

**« Les avis publics : un rempart pour notre démocratie »**

Déposé le mercredi, 22 février 2017

par

*La Coalition pour la pérennité de la presse d'information au Québec*

# Les avis publics : un rempart pour notre démocratie

## Table des matières

<b>Sommaire</b> .....	<b>3</b>
Le projet de loi 122.....	3
Les habitudes de consommation de l'information par les Québécois : pas nécessairement par Internet ..	3
La crise des médias et les demandes de la Coalition .....	4
<b>Introduction - La Coalition pour la pérennité de la presse d'information au Québec</b> .....	<b>5</b>
Les publications des membres de la Coalition .....	5
<b>Le projet de loi 122 et le mode de communication des avis publics</b> .....	<b>6</b>
Le projet de loi dans son ensemble.....	6
L'envers de la médaille : Les avis publics .....	6
<b>Les avis publics : Pilier de la démocratie municipale</b> .....	<b>7</b>
Une obligation démocratique importante .....	7
<b>La force de la presse d'information - Pousser l'information vers le citoyen et non pas l'inverse</b> .....	<b>8</b>
La presse locale .....	8
La presse d'information dans les grands centres.....	8
L'Internet n'est pas la réponse adéquate pour le moment .....	8
Les revenus publicitaires en chute .....	10
Des pertes d'emplois et des fermetures en vue .....	11
<b>Le rôle des journaux dans la vie des citoyens québécois</b> .....	<b>11</b>
Les journaux et l'économie : un impact appréciable sur le commerce .....	11
Les avis publics : une dépense marginale pour les villes et les municipalités .....	12
L'accès à Internet en région .....	13
<b>La crise des médias et les demandes de la Coalition</b> .....	<b>14</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>15</b>
<b>ANNEXE</b> .....	<b>16</b>

## Sommaire

La **Coalition pour la pérennité de la presse d'information au Québec** (la « Coalition ») est formée du journal *Le Devoir*, du *Groupe Capitales Médias*, d'*Hebdos Québec*, de la *Quebec Community Newspapers Association (QCNA)* et de *TC Transcontinental*. Notre coalition regroupe 178 journaux diffusés notamment sur support papier, qui rejoignent chaque semaine près de 6,5 millions de Québécois, soit plus de 80% de la population du Québec. Nous représentons des médias importants dans leur collectivité respective, des médias écrits performants et appréciés.

### Le projet de loi 122

Bien que les objectifs principaux du projet de loi 122 soient nobles, le projet lève également l'obligation pour les municipalités de publier sur support papier les avis publics dans nos journaux (articles 51 et 90). Les conséquences d'une telle modification seraient de trois ordres :

1. Le droit d'accès du public à l'information municipale serait directement atteint.
2. La transparence des administrations municipales serait diminuée, tant dans les grands centres urbains que dans les petites localités.
3. Modifier le mode de publication des avis publics maintenant reviendrait à signer l'arrêt de mort de plusieurs journaux, et il engendrerait des conséquences négatives sur le commerce, la vie municipale et sociale, et ce, dans toutes les régions du Québec.

### Les habitudes de consommation de l'information par les Québécois : pas nécessairement par Internet

La donnée que nous utilisons pour mesurer les habitudes de consommation des Québécois en matière d'information est le *taux de pénétration*. Malgré les avancées technologiques, malgré les nouvelles habitudes de lecture, les journaux imprimés demeurent, et de loin, la source d'information de référence en affaires municipales et sur le milieu de vie des citoyens. Retirer les avis publics des journaux imprimés reviendrait nécessairement à réduire la transparence des administrations municipales et aurait un impact négatif sur la capacité des citoyens d'être bien informés.

**Recommandation 1** : Conserver la publication des avis publics dans les journaux papier : afin de maintenir la transparence des administrations publiques et d'accompagner les journaux durant la période de transition au virage numérique, le gouvernement du Québec doit amender le projet de loi 122 et en retirer les articles 51 et 90 en lien avec le mode de communication des avis publics.

## La crise des médias et les demandes de la Coalition

L'industrie des médias vit une profonde remise en question de son modèle d'affaires. Bien que les publications de la Coalition aient connu une hausse de leur lectorat global, en raison de la multiplication des plateformes, les revenus publicitaires migrent vers des plateformes numériques étrangères qui ne produisent même pas d'information.

D'ailleurs, les membres de la Coalition unissent leur voix pour demander au gouvernement du Québec de mettre rapidement sur pied un programme d'aide qui inclurait :

1. Un crédit d'impôt remboursable sur les coûts de production de l'information;
2. Un crédit d'impôt remboursable sur les investissements numériques;
3. Une exemption de la contribution payable pour les services de collecte sélective;
4. L'abolition des taxes de vente pour les journaux vendus (TPS et TVQ);
5. Une augmentation significative du budget gouvernemental à l'égard des placements publicitaires dans les journaux québécois.

**Recommandation 2** : Une période transitoire est nécessaire à l'adaptation des journaux à l'exode des revenus vers les géants américains. Le gouvernement doit appuyer financièrement la presse d'information et il doit déployer rapidement un programme de soutien transitoire de cinq ans.

## Introduction - La Coalition pour la pérennité de la presse d'information au Québec

La **Coalition pour la pérennité de la presse d'information au Québec** (la « Coalition ») est formée du journal *Le Devoir*, du *Groupe Capitales Médias*, d'*Hebdos Québec*, de la *Quebec Community Newspapers Association (QCNA)* et de *TC Transcontinental*. Notre coalition regroupe 178 journaux diffusés notamment sur support papier, qui rejoignent chaque semaine près de 6,5 millions de Québécois, soit plus de 80% de la population du Québec. Nous représentons des médias importants dans leur collectivité respective, des médias écrits performants et appréciés.

Une majorité d'éditeurs de journaux du Québec ont décidé à l'automne 2016 de se regrouper au sein de cette Coalition pour demander à l'État la création d'un programme d'aide pour que les journaux poursuivent le virage numérique dans une industrie en profonde transformation. Les demandes complètes de la Coalition se trouvent dans la dernière section du mémoire.

Le mandat de la Coalition est double : sensibiliser le public à l'importance de maintenir la presse d'information d'ici en santé et obtenir une intervention temporaire de l'État pour l'aider à poursuivre le virage numérique imposé par la multiplication des plateformes.

### Les publications des membres de la Coalition

Organisation / entreprise	# de journaux
Hebdos Québec	31
Le Devoir	1
Groupe Capitales Médias	8
TC Transcontinental	107
Quebec Community Newspapers Association	31
<b>Total</b>	<b>178</b>

## Le projet de loi 122 et le mode de communication des avis publics

### Le projet de loi dans son ensemble

Le projet de loi 122 déposé à l'Assemblée nationale le 7 décembre dernier a pour but d'accorder le statut de gouvernement de proximité aux municipalités, en augmentant leur autonomie et leurs pouvoirs. L'objectif de cette loi est d'augmenter l'efficacité des municipalités, ainsi que **favoriser la démocratie municipale**.

### L'envers de la médaille : Les avis publics

Bien que les objectifs principaux du projet de loi 122 soient nobles, le projet lève également l'obligation pour les municipalités de publier sur support papier les avis publics dans nos journaux (articles 51 et 90 du projet de loi). En vertu de ces articles de loi, les municipalités pourraient dorénavant publier les avis publics de la manière qu'elles le désirent, comme sur le site web de la municipalité, pourvu que l'information soit disponible. Les conséquences d'une telle modification seraient de trois ordres :

1. Le droit d'accès du public à l'information municipale serait directement brimé puisque l'accessibilité des avis publics s'en trouverait réduite. Les citoyens qui aujourd'hui reçoivent cette information directement dans leur boîte aux lettres devraient faire un effort hebdomadaire pour aller à la recherche de ces informations;
2. Dans la foulée de la Commission Charbonneau et de la perception que celle-ci a engendrée autour du milieu municipal, la transparence des municipalités serait diminuée, tant dans les grands centres urbains que dans les petites localités. En cette période, le renforcement, sinon le maintien des règles qui obligent les administrations publiques à faire preuve de transparence sont pourtant plus que jamais souhaitables et nécessaires;
3. Par rapport à la rareté des médias d'information qui traitent des nouvelles locales, il y aurait une réelle menace à la capacité de maintenir viables dans les régions du Québec les journaux imprimés, un véhicule d'information si essentiel en région, voire même un outil de vitalité démocratique et économique. Changer le mode de publication des avis publics maintenant reviendrait à signer l'arrêt de mort de plusieurs journaux locaux et régionaux, déclenchant une avalanche dévastatrice sur les plans économique, municipal et social dans toutes les régions du Québec.

## Les avis publics : Pilier de la démocratie municipale

Le rôle principal des avis publics est d'informer les citoyens sur les lois, règlements et décisions adoptés par leurs élus municipaux. Les municipalités ont l'obligation de publier l'adoption de règlements municipaux, les demandes de dérogation en matière d'urbanisme et la perception des taxes foncières, notamment, soit des sujets qui affectent directement la vie des citoyens. Les avis publics assurent la transparence des administrations municipales, et ils imposent des obligations qui favorisent une saine démocratie. En fait, retirer l'obligation de publier les avis publics dans les journaux papier et inciter leur diffusion sur Internet - par l'adoption du projet de loi 122 tel quel - irait directement à l'encontre de cette obligation. Ces avis doivent être accessibles à toute la population, sans égards au lieu de résidence ou au statut socioéconomique.

### Une obligation démocratique importante

La consultation des avis publics a un réel impact dans les villes et municipalités. Grâce à ceux-ci, les citoyens peuvent non seulement être tenus informés des décisions de l'administration municipale, mais également réagir à celles-ci. D'ailleurs, à Saint-Sauveur en 2011, les citoyens ont bloqué la construction d'un *Canadian Tire* qui aurait défiguré leur magnifique village. Après avoir lu des modifications dans le zonage de leur arrondissement dans leur journal local, ils se sont mobilisés pour faire annuler ce projet, avec succès.

Par ailleurs, l'obligation de transparence de la gestion municipale ne s'en tient pas qu'à publier les avis publics de la manière la plus accessible possible, mais également à rédiger des avis compréhensibles. Un avis public d'avertissement de zonage est pratiquement illisible pour une personne qui ne s'y connaît pas, ce qui permet de douter de la réelle volonté des municipalités d'inclure les citoyens dans ce processus démocratique. En demandant l'abolition de publier les avis publics dans les journaux, les municipalités démontrent-elles leur intention de souscrire à cette obligation de transparence ?

Voici un exemple d'avis public concernant une demande de dérogation mineure pour un changement de zonage dans la ville de Gaspé :

<b>Demande de dérogation mineure - lot 3 145 959</b>
<p>AVIS est par les présentes donné que sera étudiée, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Gaspé qui sera tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 15 août 2016, à 20 h, la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 1156-11 présentée par monsieur Yvan Plourde concernant le lot 3 145 959, cadastre du Québec (terrain situé à environ 2 km à l'est du lieu d'enfouissement technique).</p> <p>La nature et les effets de la dérogation mineure sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la nature de la dérogation mineure consiste en : <ul style="list-style-type: none"> <li>la réduction de 47.56 m de la marge de recul avant minimale et 8.84 m de la marge latérale minimale exigée par l'article 2.5.2 du Règlement de zonage no 1156-11;</li> <li>la réduction de 17.68 m de la somme des marges de recul latérales minimales exigées par l'article 2.5.3 du Règlement de zonage no 1156-11.</li> </ul> </li> <li>• la dérogation mineure aura pour effet d'autoriser la construction du bâtiment principal ayant une marge de recul avant de 52.44 m, des marges de recul latérales de 6.16 m et une somme des marges latérales de 12.32 m.</li> </ul> <p>Au cours de cette séance, le Conseil entendra tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.</p>

## La force de la presse d'information - Pousser l'information vers le citoyen et non pas l'inverse

### La presse locale

Il serait erroné de penser que la presse locale sur support papier est moins lue par les Québécois qu'auparavant et que l'Internet a remplacé les habitudes de lecture. Selon les données de l'étude StatHebdo, près des deux tiers de la population consulte son journal local sur support papier toutes les semaines et cette proportion grimpe à 80 % après un mois. Le lectorat est fidèle, une fidélité encore plus marquée dans les régions rurales, où les taux de consultation dépassent parfois 90 %.

Il est également important de souligner que la forte majorité des publications hebdomadaires au Québec sont gratuites, ce qui garantit un accès facile à toute la population.

La publication des avis publics dans les journaux permet au citoyen d'accéder facilement à l'information, vue la forte pénétration des journaux partout au Québec. Une diffusion de ces avis publics sur les sites des municipalités renverserait la responsabilité des administrations municipales, puisqu'il incomberait alors aux citoyens d'aller chercher eux-mêmes cette information, semaine après semaine.

### La presse d'information dans les grands centres

La consultation des journaux quotidiens sur support papier dans les grands centres que sont Montréal, Québec, Sherbrooke ou encore Gatineau, pour ne nommer que ceux-ci, demeure élevée. Les plus récentes données publiées par Vividata en décembre 2016 démontrent que 72% des lecteurs de journaux en semaine continuent de lire la version papier du journal<sup>1</sup>.

Dans la foulée des abus et de la corruption de certaines administrations municipales de la région de Montréal, notamment révélés par la Commission Charbonneau, la publication des avis publics dans les journaux papier partout au Québec agit comme un chien de garde de la gestion des administrations municipales. Elle assure le respect du droit d'accès du public à une information primordiale et essentielle.

### L'Internet n'est pas la réponse adéquate pour le moment

Également, les Québécois plus âgés ne consultent pas Internet de la même manière que les jeunes. Selon le Cefrio, 42% des personnes de 55 ans et plus ne se considèrent pas comme des internautes réguliers. C'est donc près de la moitié de la population de ce groupe d'âge qui n'a pas le réflexe d'aller régulièrement sur Internet. D'ailleurs, seulement 12% d'entre eux utilisent Internet comme source d'information, préférant largement les médias traditionnels.

---

<sup>1</sup> Canadian Newspapers Association : <http://newspaperscanada.ca/news/print-readership-habit-still-dominant-major-markets/>

Il ne faut pas oublier que les 178 journaux de la Coalition rejoignent toutes les semaines 6,5 millions de Québécois, soit la très grande majorité de la population d'âge adulte. La fermeture de ces journaux, causée par un manque de revenus provenant en partie des avis publics, reviendrait à priver nos citoyens d'une information qu'ils ne retrouveront facilement nulle part ailleurs. À titre d'exemple, un sondage Léger réalisé en 2012 démontre que dans la ville de Saint-Hyacinthe, une importante agglomération de la Montérégie, 73% des résidents affirment avoir reçu leurs informations dans le journal local (*Le Courrier de St-Hyacinthe*), alors que le public québécois ne consulte tout simplement pas Internet pour s'informer sur les avis publics émis par les municipalités. Ce rôle est encore largement assumé par les journaux qui sont donc directement reliés à l'exercice démocratique. D'ailleurs, les Québécois ne sont pas seuls à se fier d'abord à leurs médias imprimés pour trouver l'information qu'ils recherchent en ce qui concerne l'actualité locale et municipale. Une étude de Totum Research pour l'organisme *Journaux canadiens* démontre que 59% des Canadiens estiment que les médias imprimés sont le meilleur véhicule pour accéder aux informations régionales et municipales.<sup>2</sup>

Aussi, 66% des Canadiens considèrent que les médias traditionnels sont la source la plus sûre d'information. Un rapport sur l'industrie des médias au Canada, intitulé « Le miroir éclaté » et publié par le Forum des politiques publiques, vient confirmer que les journaux sont des vecteurs de la démocratie. En effet, le rapport réitère que les nouvelles, et plus particulièrement la presse d'information, occupent une place primordiale dans le maintien de la démocratie au pays. Les rôles principaux de la presse d'information sont de permettre aux citoyens de faire des choix politiques judicieux, d'enquêter sur la concentration des pouvoirs politiques et de fournir une analyse politique complète aux citoyens. Naturellement, tous reconnaissent que la presse doit être financièrement viable afin d'assumer ces rôles. Dans la situation actuelle, abolir la publication des avis publics dans les journaux papier reviendrait à compromettre la démocratie dans le domaine municipal, provincial et fédéral.

Après les révélations de la Commission Charbonneau et les multiples histoires de collusion et de corruption municipale des dernières années, nous nous devons de conserver une presse d'information stable et diversifiée, ainsi que la publication des avis publics dans les journaux. Il est primordial d'assurer une transparence gouvernementale complète dans nos municipalités afin d'éviter les abus de la part de nos élus.

Pendant ce temps, aux États-Unis, les commentateurs et les décideurs publics commencent également à se préoccuper du sort de leurs médias d'information :

*"If you want to preserve -- I'm very serious now -- if you want to preserve democracy as we know it, you have to have a free and many times adversarial press"*

John McCain, Sénateur de l'Arizona, <http://www.cnn.com/2017/02/18/politics/john-mccain-donald-trump-dictators/index.html>

<sup>2</sup>[http://journauxcanadiens.ca/sites/default/files/Les\\_Journaux\\_fonctionnent\\_pour\\_les\\_avis\\_publics.pdf](http://journauxcanadiens.ca/sites/default/files/Les_Journaux_fonctionnent_pour_les_avis_publics.pdf)

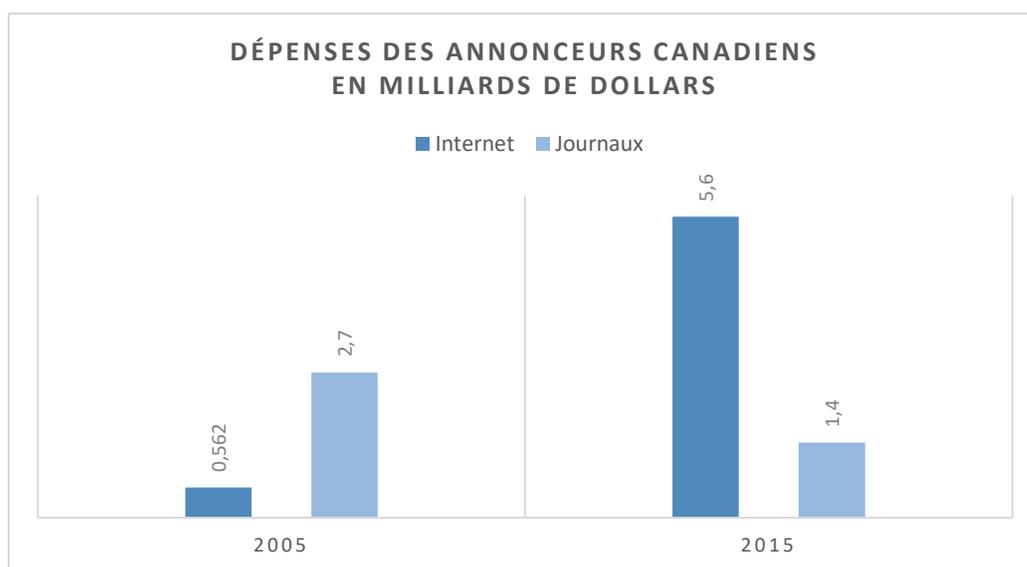
## Les revenus publicitaires en chute

Année après année, les revenus publicitaires des journaux diminuent : depuis 2010, ils ont chuté d'environ 50%. Au Canada, alors qu'en 2012 les journaux accaparaient 18,7 % de la part globale des dépenses en publicité, en 2015, cette part a fondu à 14,9 %. En 2013, toujours au Canada, les recettes publicitaires dans le secteur des publications imprimées avaient perdu 36,9 % de leur valeur de 2006, une chute de 980 millions de dollars.

En 2005, les annonceurs canadiens dépensaient 2,7 milliards de dollars dans les quotidiens et les journaux locaux. Dix ans plus tard, en 2016, les dépenses ont chuté à 1,4 milliard de dollars.

D'autre part, les annonceurs canadiens ont dépensé sur Internet un total de 5,6 milliards de dollars en 2016, alors qu'ils ne dépensaient que 562 millions de dollars en 2005. Malheureusement, la plus grande part de ces revenus est empochée par Google et Facebook, et non pas par les journaux canadiens.

Le gouvernement fédéral lui-même a opéré un changement dans ses investissements publicitaires : en 2004, il a investi 20 millions de dollars, alors qu'en 2014 cette somme est passée à un maigre 357 000 dollars. Cela représente une baisse de 98% pour les journaux canadiens. La même année, le gouvernement du Canada a investi 4,7 millions de dollars en publicité sur Facebook et Google seulement.



\*Source : Le miroir éclaté, rapport du Forum des politiques publiques, Janvier 2017

## Des pertes d'emplois et des fermetures en vue

Pour la période allant de novembre 2012 à décembre 2014, il s'est perdu quelque 2 000 emplois dans l'industrie des journaux au Canada.

Les journaux gratuits ne sont pas différents du reste. À la fin mars 2016, en un seul jour, trois d'entre eux ont cessé leur publication en Colombie-Britannique. En 2013, les quotidiens gratuits *24 Hours* d'Edmonton, de Calgary et d'Ottawa ont cessé d'exister. D'autres quotidiens ont choisi de se transformer en hebdomadaires ou de modifier à la baisse la fréquence de leur parution.

Au Québec, à l'occasion d'une transaction conclue au mois de septembre 2014 avec la Corporation Sun Media, Transcontinental a annoncé la fermeture de 20 journaux situés dans diverses régions du Québec ou dans des communautés d'intérêts. Cela s'est traduit par la perte de 80 emplois dans des régions telles que la Gaspésie et l'Abitibi. Dans les Laurentides, la fermeture des journaux hebdomadaires *Le Courrier* et *l'Écho du nord* a entraîné la perte de 11 emplois en 2015.

Nous estimons que la modification du mode de publication des avis publics par le projet de loi 122 fera perdre près de 10 millions de dollars par année aux journaux du Québec. Ce manque à gagner sera fatal pour plusieurs journaux, entraînant la fermeture de plusieurs d'entre eux et la perte d'une centaine d'emplois de qualité, tant dans les régions que dans les grands centres.

## Le rôle des journaux dans la vie des citoyens québécois

L'état actuel de la presse d'information est pour le moins préoccupant. Mais aussi, tout le monde convient que les journaux, qu'ils soient quotidiens ou hebdomadaires, jouent un rôle rassembleur majeur dans la vie des citoyens au sein des municipalités du Québec et des régions. Non seulement ont-ils joué pleinement ce rôle historiquement, mais encore aujourd'hui, beaucoup de ces médias écrits sont les derniers remparts contre l'isolement des communautés et ce que nous pourrions désigner comme la dérégionalisation de l'information.

Si on en consomme le contenu, s'est surtout pour s'informer, s'éduquer et se cultiver. Ce sont des véhicules de la liberté d'expression, des carrefours incontournables lors des débats publics, essentiels à la vitalité démocratique de leurs milieux de vie. Ce sont des facteurs de progrès social et économique.

## Les journaux et l'économie : un impact appréciable sur le commerce

Les journaux jouent un rôle fondamental dans l'économie, car ils connectent les commerçants avec le consommateur. On y retrouve des publicités, des petites annonces et des informations utiles pour le consommateur. En 2010, selon les données de StatHebdo, 67% des Québécois consultaient leur journal afin de planifier les achats de la semaine, alors que 68% des Québécois effectuent leurs achats courants dans un rayon de moins de 5 km de leur domicile.

La disparition d'un journal a des impacts collatéraux sur l'ensemble du milieu de vie qu'il dessert. Ses effets se traduisent non seulement sur le plan social ou démocratique, mais aussi sur la vitalité économique de l'agglomération. D'ailleurs, la *Fédération des chambres de commerce du Québec*, qui appuie l'intervention de notre Coalition, mesure fort bien l'impact positif des journaux dans la vie économique des municipalités du Québec :

*« ...le journal régional est primordial pour la diffusion de l'information, il est un excellent partenaire de la Chambre et nos relations sont excellentes, sa survie dépend de la vente de publicités et cette survie est menacée si les municipalités n'ont plus l'obligation d'affichage public papier. »*

- Chambre de commerce de la Haute-Gaspésie, Message courriel, Février 2017

### Les avis publics : une dépense marginale pour les villes et les municipalités

Les avis publics, qui favorisent la transparence des administrations municipales, contribuent aussi à la vitalité des journaux. Alors que le coût global de publication pour les municipalités est faible, cette somme représente une part appréciable des revenus pour les journaux du Québec, qui trace la ligne de la rentabilité. Au total, les villes et municipalités dépensent environ 10 millions de dollars annuellement pour la publication de leurs avis publics dans nos journaux. Par ailleurs, en 2014, les municipalités du Québec ont totalisé un budget d'exploitation de 18,2 milliards de dollars, selon un rapport du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – MAMOT. **Les dépenses dans le secteur des avis publics ne représentent ainsi qu'une infime partie des budgets municipaux, soit 0,05%. Cinq centièmes d'un pour cent. Rien de plus.**

Le coût réel pour préserver les avis publics dans les journaux et ainsi garantir l'accès à tous à une information vitale pour la démocratie municipale est très faible. En dernière analyse, il s'agit d'une dépense minime pour les municipalités, mais d'une contribution colossale pour les journaux, dont souvent la survie en dépend.

Exemple probant, la ville de Saint-Hyacinthe avait un budget total de 88,3 millions de dollars en 2014. Cette même année, la ville a dépensé 33 824\$ pour la publication des avis publics, ce qui représente à peine 0,0004% de son budget. À Châteauguay en 2011, la ville a dépensé 53 000\$, sur un budget total d'environ 75 millions de dollars. Cela représente donc 0,0007 % de son budget total.

Cette observation est encore plus vraie pour les grandes villes de la province. Plus le budget de la ville est élevé, plus faible est le coût de publication des avis publics. À Montréal, nous estimons que le budget consacré à ce chapitre s'élève à 0,00962%...

### Dépenses totales des municipalités en 2014\*

Dépenses en avis publics (estimation)	10 millions \$
Dépenses totales	18,2 milliards \$
Pourcentage des dépenses totales	0,05%

\*MAMOT – le financement et la fiscalité des organismes municipaux au Québec, 2014

### L'accès à Internet en région

En 2016, le CEFRIO évaluait que 10 % des foyers québécois n'étaient pas branchés à Internet, une proportion qui grimpe à 17% pour les ménages où les revenus familiaux se situent entre 20 000 \$ et 39 999\$ et à 20 % pour les revenus de moins de 20 000\$. De plus, 13% des Québécois branchés déclarent avoir de la difficulté à naviguer sur un site Internet à cause de la lenteur de leur connexion Internet, la majorité des cas rapportés se retrouvant en région.

L'accès à Internet est fortement variable au Québec, pour des considérations démographiques, économiques et technologiques. Selon l'Institut de la statistique du Québec, seulement 46,4% des personnes vivant seules sont connectées à Internet en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Pour l'ensemble du territoire, c'est seulement 41% des personnes âgées de 65 et plus vivant seules qui sont connectées. Également, pour les foyers dont le revenu est inférieur à 30 998\$, seulement 49% des foyers de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec ont une connexion Internet. La même tendance est observée dans les foyers dont le niveau de scolarité ne dépasse pas un diplôme secondaire : 44,1% de ces ménages ne sont pas connectés à Internet, alors que le taux monte à 57,1% en Abitibi-Témiscamingue.

En conclusion, les clientèles les moins branchées à Internet sont les plus pauvres de notre société, les plus âgées et les moins scolarisées. La diffusion sur support papier des avis publics demeure nécessaire pour desservir ces segments de la population du Québec.

Nos gouvernements reconnaissent que l'accès à Internet en région demeure problématique et qu'il faut agir pour combler les nombreuses les barrières à l'accès.

## La crise des médias et les demandes de la Coalition

L'industrie des journaux vit une profonde remise en question de son modèle d'affaires. Il ne s'agit pas d'un problème de qualité de l'information dans les journaux. Au cours des dernières années, les publications de la Coalition ont connu une hausse de leur lectorat global, en raison de la multiplication des plateformes.

Les membres de la Coalition unissent leur voix, car ils éprouvent tous les mêmes difficultés. Produire une information de qualité est onéreux, alors qu'en parallèle, le public est inondé de fausses nouvelles qui ne coûtent rien à produire, mais qui causent bien souvent un tort irréparable.

La Coalition demande au gouvernement du Québec d'accorder « l'exception culturelle » à l'industrie de la presse d'information au Québec. Les quotidiens et les hebdomadaires sont importants pour préserver la diversité des voix, enrichir le débat d'idées, et accompagner des communautés de lecteurs dans leur quotidien. Afin d'aider la presse écrite à traverser cette période critique, la Coalition a demandé au gouvernement du Québec de mettre rapidement sur pied un programme d'aide financière temporaire de cinq ans pour les journaux du Québec. Voici l'objet des demandes :

1. Programme et/ou crédit d'impôt remboursable couvrant 40 % des coûts de production de l'information (salaire des journalistes, masse salariale liée à la mise en page du journal et frais de reportage).
2. Programme et/ou crédit d'impôt remboursable couvrant 50 % des investissements numériques, à savoir l'acquisition et l'entretien de logiciels spécialisés, la création d'applications et la formation des usagers.
3. Exemption de la contribution payable en argent en vertu de la Loi 88 qui oblige les journaux à participer au financement des coûts nets des services de collecte sélective municipale, une facture qui a augmenté de 1075 %<sup>iv</sup> depuis 2006.
4. Abolition des taxes de vente pour les journaux vendus (TPS et TVQ).
5. Augmentation significative du budget gouvernemental à l'égard des placements publicitaires dans les journaux québécois, qui ne reçoivent pas leur juste part des investissements publicitaires de l'État.

## Conclusion

Plusieurs pays du monde soutiennent leur presse écrite, car ils mesurent toute l'importance de ce média pour la pluralité et la diversité des idées en démocratie. La Finlande, la Norvège, la Suède, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis offrent tous des programmes d'aide à la presse écrite qui atteignent jusqu'à deux milliards de dollars annuellement. Il est d'ailleurs intéressant de noter que tous ces pays se retrouvent dans le top 20 des pays les plus démocratiques au monde en 2015 selon l'ONG *Democracy Ranking*, avec en tête la Norvège, la Suède et la Finlande.

Au minimum, on pourrait s'attendre à ce que le gouvernement ne facilite pas une accélération de la crise des médias imprimés. Le moment est fort mal choisi pour toucher aux avis publics, dans un contexte de restructuration de l'industrie de la presse. La disparition des avis publics dans les journaux entraînerait la perte d'au moins 100 emplois de qualité et elle forcerait plusieurs journaux à fermer leur porte.

Nous avons déjà bien amorcé la modernisation de nos opérations et nous déployons tous les moyens pour nous adapter à la nouvelle réalité de l'économie numérique, mais à un niveau et à une vitesse dictés par notre capacité financière déjà fortement atteinte. Encore faut-il que nous ayons une chance et le temps de nous ajuster. Nous comptons sur le gouvernement du Québec pour maintenir l'obligation de publier les avis publics dans les journaux, sur support papier notamment. Les avis publics constituent une source de revenus essentielle pour nos publications.

De notre réussite dépendent non seulement la vitalité de nos journaux, mais également celles de nombreuses entreprises qui sont nos partenaires dans les régions où nous opérons. En outre, nos publications constituent, comme nous espérons l'avoir démontré, une source d'information précieuse pour les citoyens et un rempart de notre démocratie.

Quelques années à peine après la Commission Charbonneau, personne ne peut négliger l'importance de la transparence dans la gestion de nos municipalités. Les avis publics en font partie. Rendre ces avis publics plus difficiles à trouver et à consulter n'est certes pas une bonne idée.

## ANNEXE

## Données de lecture des journaux du Québec

Portée hebdomadaire des hebdos au Québec	64 %
Portée mensuelle des hebdos au Québec	79%
Lectorat hebdomadaire des hebdos en format papier	3 493 000
Lectorat total de la Coalition	6 500 000

Source : *Chiffres de la Coalition*

## Accès à Internet au Québec

Foyers sans connexion Internet	10 %
Foyers avec un revenu entre 20 000\$ et 39 999\$ sans connexion Internet	17%
Foyers avec un revenu de moins de 20 000\$ sans connexion Internet	20%

Source : *Institut de la statistique du Québec*